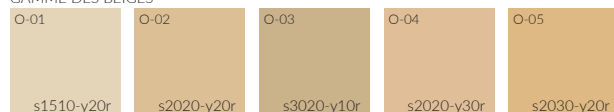
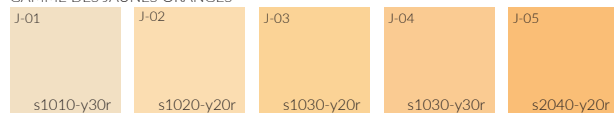


### 1/ Je choisis la teinte de façade

#### GAMME DES BEIGES



#### GAMME DES JAUNES ORANGÉS



#### GAMME DES ROSES ET ROUGES



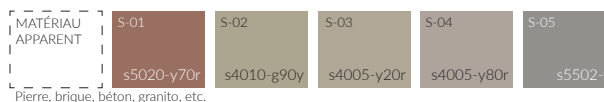
#### GAMME DES VERTS



#### GAMME DES GRIS COLORÉS

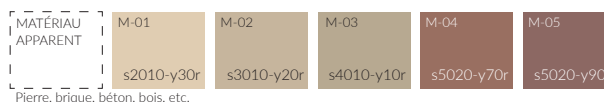


### 2/ Je distingue le soubassement



### 3/ Je mets en valeur les modénatures

(chaînage, encadrement, linteau, bandeau, table, agrafe, etc.)



### 4/ Je complète avec une nuance ponctuelle

pour les boiseries (porte, fenêtre, volet, etc.) et ferronneries (garde-corps, grille, portail, etc.)



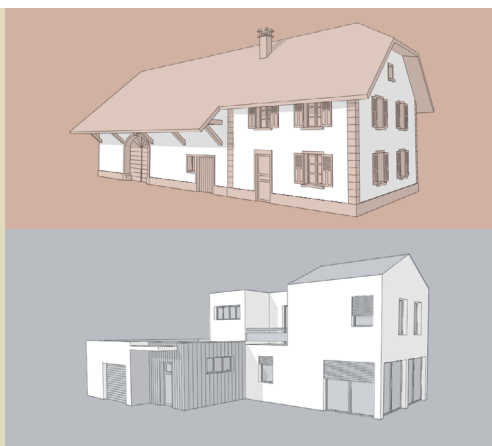
L'ancien nuancier du Territoire de Belfort devait être rénové pour mieux répondre aux attentes actuelles. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) a sollicité l'AUTB pour le renouvellement de ce document de référence.

Applicable en premier lieu aux édifices situés dans un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques, le nuancier peut être opposable, tout ou partie, là où un document d'urbanisme le stipule dans son règlement.

Mais il s'agit surtout d'**accompagner les projets de construction, réhabilitation ou ravalement, en incitant à la prise en compte des caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque situation.**

Sous forme de livret pédagogique, disponible dans les mairies, le nouveau nuancier regroupe des informations pratiques enrichies d'exemples. **Les principaux types bâtis résidentiels présents localement sont illustrés et accompagnés de conseils différenciés pour leur mise en couleur.**

Les gammes colorées sont présentées en rapport à chacun des éléments composant une façade. Les propriétaires sont guidés étape par étape dans leur projet afin de garantir une harmonie d'ensemble.



### + Pour aller plus loin :

- L'album photo en ligne « couleur et architecture » : [www.flickr.com/photos/autb/albums/72157716527481821](http://www.flickr.com/photos/autb/albums/72157716527481821)
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine : [udap7090.belfort@culture.gouv.fr](mailto:udap7090.belfort@culture.gouv.fr) - 03 84 90 30 40